



Circulaire n°178

Le 30/11/2017

AGRONOMIE LUZERNE

AVERTISSEMENT:

Cette circulaire a pour objet une **recommandation collective et non un conseil**. Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.
La lutte intégrée est à mettre en œuvre chaque fois que possible.

ENTRETIEN DES LUZERNES DÉCLARÉES SIE

Nous vous confirmons les règles d'entretien pour les luzernes déclarées en SIE:

Dès que vous déclarez une parcelle de luzerne en SIE pour une année, vous ne devez pas appliquer de **traitement phytosanitaire** sur la parcelle concernée du 1er janvier au 31 décembre de cette même année.

A savoir, pour une luzerne que vous déclarerez en SIE en 2018, il n' est plus possible d'effectuer un traitement phytosanitaire du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les recommandations faites le 10 octobre 2017 dans la **circulaire N° 176,** sont en total accord avec ces règles:

Luzerne déclarée en SIE en 2018

Il est toujours possible de les désherber chimiquement jusqu'au 31 décembre 2017. (en fonction des conditions climatiques qui sont bien sûr moins favorables désormais).

Rappel:

CONTRE LES DICOTYLÉDONES

L' utilisation du Nirvana S (imazamox + pendiméthaline) à 2 l/ha, nécessite des températures douces (minimum de 7°c), une bonne hygrométrie et un **sol humide** pour assurer une bonne efficacité. Les conditions actuelles de température sont donc peu favorables. (DAR 30 jours)

CONTRE LES GRAMINÉES

Le produit Kerb Flo (propyzamide) homologué à 1.875 l/ha nécessite des températures inférieures à 10°c et un sol humide. (efficace sur brome, ray-grass, repousse de blé, pâturin, moyennement efficace sur repousse d'orge)

Le délai avant récolte est de 150 jours. Ce produit est donc à positionner rapidement en fonction du positionnement de votre parcelle dans le calendrier des coupe 2018.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org